



**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 28 MAI 2018 à 20 h 30**

Nombre de conseiller en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents : 8  
Nombre de conseillers absents : 7 excusés : 7  
Nombre de conseillers votants : 11  
Date de convocation : 14/05/2018

L'an deux mille dix-huit,  
Le 28 mai 2018, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de Monsieur BAULÈS Jean-François, Maire.

Étaient présents : BAULES J-F - ASTIÉ B – BOIJEOT A – CENEDESE AM – DUBIETZ P - PEZET A -  
SERRUS T - DELLUC J.L -  
Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Étaient excusées : VASSEUR MH. – AMANS K. - MALBERT D - DOS REIS P.

Étaient absents :

Étaient absents ayant donné procuration : GALTIER A. (à SERRUS T.) – LAFON FILSJEAN M. (à BOIJEOT  
Alain) – LAVILLE L. (à DELLUC JL.)

M. A. BOIJEOT a été élu secrétaire de séance.

20H30 : Ouverture de la séance par Monsieur BAULES Jean-François, le Maire.

M. le Maire fait lecture du compte rendu de la séance du 12 avril 2018. Une inversion de chiffres  
Dépenses/Recettes au niveau du CA et BP assainissement est identifiée. Une correction est apportée.  
Le compte-rendu avec les corrections est adopté à l'unanimité.

**I- URBANISME/ASSAINISSEMENT**

**1-1- ACHAT DE TERRAIN (DELIBERATION 2018/024)**

M. le Maire rappelle que la lagune est saturée et qu'il convient de l'agrandir. Pour ce faire, la  
commune doit acheter le terrain attenant (parcelle C 598) appartenant à M. GALTIER Alain d'une  
contenance de 3100 m2.

Il rappelle que le prix du terrain agricole avait été convenu lors de la séance du 21/10/2017, et fixé à  
1.50 €/m2.

M. Le Maire propose l'achat du terrain au prix de 4 650.00 €, frais d'acte et de notaire à la charge  
de la commune et la possibilité à M. Galtier de récupérer le bois.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide l'achat du terrain au prix de 4 650.00 €,  
frais d'acte et de notaire à la charge de la commune et autorise le Maire à signer l'acte et tout  
document afférent à cette transaction.**

Voix POUR : 11

ABSTENTION : 0

Voix CONTRE : 0

**1-2- AGRANDISSEMENT DE LA LAGUNE – MAITRISE D'ŒUVRE (DELIBERATION  
2018/025)**

M. Le Maire rappelle qu'un devis de maîtrise d'œuvre concernant le projet d'agrandissement de  
lagune avait été demandé en 2016 à CT2E. Celui-ci s'élevait à 11 580.00 €.

Il y a désormais urgence à lancer les travaux.

Il propose de demander à CT2E une actualisation du devis et de lancer la maîtrise d'œuvre dont les  
crédits sont prévus au BP 2018.

**Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis actualisé relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement de la lagune dans la limite des crédits prévus au BP 2018.**

Voix POUR : 11

ABSTENTION : 0

Voix CONTRE : 0

**II- DELEGATIONS DE SIGNATURES AU MAIRE**

Ce point est ajourné.

**III- CHAPITEAUX (DELIBERATION 2018/026)**

Le Maire rappelle le projet d'acquérir des chapiteaux type « Barnum » dans le cadre d'une entente passée avec les communes de : Aussac, Cadalen, Cestayrols, Fénols, Florentin, Labessière-Candeil, Labastide de Lévis, Lasgrais, Rivières, Sénouillac, Téco, qui pourront par la suite être prêtés aux autres communes adhérentes au projet.

A ce titre, une convention doit être passée avec l'ensemble des communes concernées : M. Le Maire fait lecture de la convention. Le conseil municipal ne souhaite pas que ces barnums soient prêtés à des personnes privées car le montage et démontage sont obligatoirement effectués par les agents techniques.

Ce projet est accompagné financièrement par la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet au titre du fonds de concours et des fonds européens FEADER (70 % au total).

M. SERRUS demande s'il ne serait pas intéressant d'acheter 3 barnums et non 2 au vu des coûts ?

Le plan de financement pour 2 barnums est le suivant :

DEPENSES		RESSOURCES		
Nature	Montant en € HT	Origine	Montant en € HT	%
Chapiteaux : Qt : 2 Type « Barnum »	5 020.00	Contributions publiques		
		Europe Feader	2 008.00	40
		Fonds de concours	1 506.00	30
		<b>Total aides publiques</b>	<b>3 514.00</b>	<b>70</b>
		Autofinancement commune	1 506.00	30
Total dépenses	5 020.00	Total ressources	5 020.00	100

Le plan de financement pour 3 barnums est le suivant :

DEPENSES		RESSOURCES		
Nature	Montant en € HT	Origine	Montant en € HT	%
Chapiteaux : Qt : 3 Type « Barnum »	7520.73	Contributions publiques		
		Europe Feader	3008.29	40
		Fonds de concours	2256.22	30
		<b>Total aides publiques</b>	<b>5264.51</b>	<b>70</b>
		Autofinancement commune	2256.22	30
Total dépenses	7520.73	Total ressources	7520.73	100

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- valide le projet d'acquisition de 2 ou 3 barnums (si possible), le plan de financement et le calendrier de l'opération ;

- approuve le dépôt de dossiers de demande de fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération Gaillac/Graulhet et des fonds européens au titre du programme Leader 2014/2020 – mesure 19.2 du PDR – Fiche action 1.
- Autorise le Maire à signer la convention d'entente ainsi que la convention de partenariat pour l'opération collaborative « Achat de matériels mutualisés d'organisation d'évènementiels » chapiteaux de type « Barnum » et tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire.
- donne mandat à la commune de Fénols, désignée « chef de file » de l'opération collaborative d'achat de chapiteaux pour déposer et signer la demande de subvention Feader qui sera déposée au titre de la mesure 19.2 du PDR.
- Dit que les crédits sont prévus à l'article 2158 Opération n°117 du BP 2018 de la commune.

Voix POUR : 11

ABSTENTION : 0

Voix CONTRE : 0

#### **IV- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (DELIBERATION 2018/027)**

M. BOIJEOT fait part des demandes de subventions 2018.

Une seule nouvelle demande cette année : le moto club de Téco.

Une demande exceptionnelle : la fleur de l'espoir pour la manifestation « Une rose, un espoir » de 200 €.

Les attributions proposées sont les suivantes :

<b>ASSOCIATION</b>	<b>SUBVENTION ATTRIBUÉE (€)</b>
FNACA	200
AMIS DE SAINT-ANDRÉ	250
TÉCOUNTRY81	250
COMITÉ DES FETES	1500
ETAPE	370
ADMR LABESSIERE CANDEIL	800
GENERATION MOUVEMENT (CLUB DES AINÉS)	1 400
FLEUR DE L'ESPOIR	450
MOTO CLUB DE TECOU	150
MJC	1 700
ANCIENS COMBATTANTS	200
<b>TOTAL</b>	<b>7 270</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les attributions au titre des subventions aux associations 2018 telles que présentée.**

Voix POUR : 10

ABSTENTION : 1

Voix CONTRE : 0

#### **V- RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU (RPOS) 2017 (DELIBERATION 2018/028)**

M. SERRUS informe des nouvelles du SIAEP Du gaillacois : les travaux de la nouvelle usine s'achèveront le 4/06 /2018.

La mise en eau est prévue mi-juin/début juillet. A l'issue de cette mise en eau, l'ancienne station sera détruite.

Il présente le RQPS : 25 000 habitants desservis, 11 403 abonnés (416 pour Téco), 1 736 430 m3 d'eau produite, 896 km de réseau, une bonne qualité de l'eau, un prix en augmentation (+ 5.48 % par rapport à 2016, augmentation prévue jusqu'en 2022) du fait des investissements lourds.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le RPQS 2017.**

Voix POUR : 11

ABSTENTION : 0

Voix CONTRE : 0

## **VI- QUESTIONS DIVERSES**

### **HARP**

Rappel : un concert dans le cadre du festival de Puyceli est prévu à Técou le 26 juillet.  
M. DUBIETZ sera le référent pour cette manifestation.

### **ACHAT**

Une auto laveuse est en cours d'acquisition pour un montant de 2400 € TTC (Fournisseur PLG).

### **CŒUR DE VILLAGE**

Le CAUE est passé et travaille sur l'avant-projet. Une valorisation particulière est à prévoir sur le pigeonnier. Le rendu de l'étude est prévu pour fin septembre.

### **PLU/ENQUETE PUBLIQUE**

Elle a débuté le 28 mai 2018 (durée : 34 jours)

### **PERSONNEL**

Le contrat de M. Sébastien LAFON a été renouvelé jusqu'à fin décembre.

Les missions dans le domaine électrique et la prévention des risques lui seront plus particulièrement attribuées (des formations sont à prévoir).

### **CONTROLE DE CONFORMITÉ DES PERMIS DE CONSTRUIRE**

Afin de pouvoir délivrer les attestations de conformité, les contrôles de conformité des permis seront désormais effectués par les élus.

### **TENNIS**

Une réflexion est en cours pour une réservation en ligne du terrain de tennis.

### **TRAVAUX/SECURITÉ**

La rampe de la salle du 3<sup>ème</sup> âge est à reprendre.

Le « toit » du panneau d'affichage de la MJC est tombé.

Le fossé côté cabanon du lac est dangereux car pas très visible : A BALISER.

### **SITE INTERNET**

M. DUBIETZ / M. SERRUS informent des avancées du site internet. Ils suggèrent de faire un flyer dans les boîtes aux lettres pour porter à connaissance de l'existence du site, et réitérer l'info auprès des associations.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à  
23 h 45